

La question de l'identité dans les Traveller Prides

À travers les *Traveller Prides*, les Travellers affirment leur appartenance à un groupe à part mais faisant partie de la nation. Si cette affirmation semble faire consensus, celle du statut ethnique suscite davantage d'interrogations. Les organisations travellers présentent ces débats comme ceux de la communauté dans son ensemble avec l'État. Néanmoins, des différends existent dans la communauté et entre les organisations. Rappelons que le contexte des *Traveller Prides* fait que les acteurs présents, s'ils ne sont pas tous militants, ont tout de même une forme d'engagement liée à une conscience de leur appartenance à un groupe distinct. La reconnaissance demandée, ethnique ou simplement celle d'une différence, a une réelle portée politique qui doit être comprise dans le cadre historique et idéologique de l'État-nation irlandais. On verra donc d'abord quel est ce contexte et comment la pluralité culturelle et/ou ethnique est envisagée en Irlande et l'influence de cette vision sur la relation aux Travellers et leur image. On s'intéressera ensuite à la manière dont s'articulent les débats sur la reconnaissance ethnique avec l'État de même qu'à l'intérieur de la communauté traveller. Enfin, on s'attachera à comprendre comment apparaît l'identité au travers des *Traveller Prides* ainsi que les perspectives possibles liées à ce chevauchement de discours et représentations.

A - L'État-nation irlandais et les Travellers

L'émergence de la nation irlandaise

Le 20^e siècle fût celui de nombreux bouleversements en Irlande et dans l'ensemble de l'Europe. Les différents conflits, qu'ils soient spécifiques à l'Irlande ou plus internationaux, ont évidemment largement influencé le processus de construction de la nation. Selon MacLaughlin (1999) le nationalisme irlandais s'articule autour de l'idée d'un darwinisme social associé à un fondamentalisme rural qui marquent les 18 et 19^e siècles. Pour ce qui est des fondements de l'idée de la nation en Irlande, Heurley (2003) considère qu'on peut situer

la naissance du nationalisme irlandais au moment de la signature du *Act of Union* le 7 juin 1800. Ce traité entérine le libre échange qui avait été instauré entre l'Irlande et l'Angleterre et réunit les deux Églises. Selon Mac Laughlin, le nationalisme en Irlande est vu comme venant d'en haut, comme un principe organisateur. Pour l'auteur : « Irish nationalism, simply considered as a struggle for the control of territory, has always striven to control population and to produce an Irish 'people' as a political community » (1999: 138).

Dès la fin du 19^e siècle apparaît la volonté de conserver et protéger la « gaëlicité » de l'Irlande. La langue irlandaise, associée à sa littérature et traditions orales, constitue un axe important des mouvements nationalistes irlandais des 19-20^e siècles (Bourke, 2002). La *Gaelic League*, créée en 1893, aura d'ailleurs par la suite une large influence auprès du gouvernement irlandais. Suite au Traité de 1921 qui marque la partition de l'île, mais surtout avec l'élaboration d'une nouvelle Constitution en 1937, on constate que le catholicisme est central dans l'auto-définition de l'État. Cette nouvelle constitution définit en effet le citoyen irlandais comme catholique et exclut donc les autres de la citoyenneté (Heurley, 2003). Le processus de construction de la nation montre une volonté de créer un état unifié, catholique, gaëlique et capitaliste (Helleiner, 2000). Avec l'établissement d'un état indépendant est mise en place une politique de *cultural recovery* portant en elle la volonté de faire revivre la langue, collecter, archiver et préserver les traditions orales en particulier dans les *Gaeltacht* (Bourke, 2002; Briody, 2011).

C'est dans ce contexte que s'élabore un *nationalist myth of homogeneity* (Helleiner, 2000) qui poursuit encore – dans une certaine mesure – aujourd'hui. Limitée spatialement, marginalisée économiquement, la minorité gaëlique n'est pas ethnicisée car elle joue un rôle singulier dans la construction de la nation (Helleiner, 2000). Selon Helleiner, la littérature sur le racisme et l'ethnicité en Irlande est assez limitée et reflète le rôle de la composante religieuse comme marqueur des frontières et des inégalités. Ces études se sont en effet surtout focalisées sur les minorités protestantes et juives. La société irlandaise étant pensée comme homogène, ces groupes - de même que les Travellers - ont été sujets à exclusion et assimilation. Brandi (2013) note que ces attitudes et pratiques sont aujourd'hui encore présentes. On les observe vis-à-vis des travailleurs migrants, demandeurs d'asile, réfugiés et nouvelles communautés ethniques⁸⁰. L'idée de nation en Irlande peut être comparée à celle de la France. Selon Stolcke en effet, la conception de l'État-nation en France au 19^e siècle

⁸⁰ Habermas (1996 (1998)) souligne d'ailleurs que la formation de l'État-nation entraîne la création de nouvelles frontières nationales et donc accroît l'émergence de nouvelles minorités nationales.

montre : « L'affirmation que l'État territorial et son peuple sont fondés sur un héritage culturel défini, dense et distinct en est partie intégrante » (1996: 250).

Dans les années 1970, la question de l'Irlande du Nord paraît moins nationale et les tensions avec la République d'Irlande s'amenuisent. L'Irlande, qui était à la périphérie de l'Europe – géographiquement et économiquement – intègre l'Union Européenne en 1973 (Heurley, 2003)⁸¹. Après une longue période de récession, le pays connaît dans les années 1990 – et jusqu'à la moitié des années 2000 - une forte croissance économique communément appelée *Celtic Tiger*. Un boom marqué par l'intensification d'un sentiment protectionniste et réactionnaire. Les mouvements racistes et anti-immigrés sont plus présents, ils cherchent à « protéger » l'identité et la culture irlandaise. Les inégalités augmentent et l'on voit également apparaître de plus en plus de mouvements de défense droits humains (Helleiner, 2000).

C'est dans ce cadre politique et historique qu'il est possible de comprendre le rapport à la diversité culturelle en Irlande. Stolcke (1996) rappelle que chaque pays en Europe a élaboré des politiques différentes concernant l'ethnicité selon sa culture politique et son histoire. Elle mentionne que les Pays-Bas et l'Angleterre ont été les premiers à reconnaître la présence de minorités ethniques dans leur pays. Le « modèle ethnique d'intégration anglais » contraste ainsi fortement avec le « modèle républicain d'intégration » à la française (Stolcke, 1996) qui est le modèle auquel la République d'Irlande semble adhérer. Pendant longtemps, l'existence du racisme sera nié sous couvert de cette homogénéité : s'il n'y a qu'un peuple uni et homogène, il ne peut y avoir de racisme. Comme dit O'Connell : « Ethnicity is a term we Irish may sometimes use to describe others but not ourselves » (1994: 111). Ce modèle et cette idéologie politique et nationale seront néanmoins bouleversés avec l'arrivée importante d'une population allogène – facilitée avec l'entrée dans l'Union Européenne – ainsi que les revendications de différences identitaires associées à l'émergence de mouvements de défense des droits.

Les Travellers dans la nation irlandaise

Aux vues de ces remarques, trois points doivent être établis pour comprendre la manière dont se pose le « problème traveller » en Irlande : les Travellers sont « blancs », catholiques et Irlandais. Ils apparaissent ainsi comme une contradiction visible de l'idéologie nationale dont l'État fait la promotion. Griffin (2002b) reprend d'ailleurs l'idée de Douglas et

⁸¹ Heurley souligne que si 1973 est une année clef, beaucoup considèrent que le processus de paix est en réalité plus récent. Notons par ailleurs que l'Angleterre intègre la communauté européenne en même temps.

Simmel pour parler des Irish Travellers en Angleterre : c'est l'étranger physiquement proche mais socialement éloigné. Depuis le 17^e siècle, mais surtout à partir de la fin du 19^e, les « philosophes du progrès » ont plutôt donné la priorité à la sédentarité (MacLaughlin, 1999). La marginalisation des Travellers, comme celle d'autres groupes nomades en Europe, est en partie attribuée à la difficulté – voire l'incapacité – à légitimer le nomadisme. Dans le cas irlandais, la dévaluation de ce mode de vie se retrouve aussi associée à certaines périodes de l'histoire du pays : évictions, perte d'intégrité territoriale, migrations économiques, etc.

Les Travellers ne peuvent pas être renvoyés à la catégorie de l' « autre étranger », c'est un « autre intérieur »⁸² qui vient contredire l'image que la société et l'État irlandais se font d'eux-mêmes. Les Travellers et leur mode de vie vont alors être construits et présentés comme une « survivance », un « archaïsme », ils sont renvoyés au passé. Dans le processus de construction de la nation du 20^e siècle, on constate ainsi que cette caractérisation a eu tantôt une consonance positive, tantôt négative – c'est cette dernière qui prédomine. En effet, dans la période du Renouveau Celtique (*Celtic Revival*), les Travellers se sont retrouvés érigés en symboles de l'Irlande précoloniale, idéalisés et mystifiés (Helleiner, 2000). Ils étaient alors pensés comme les derniers porteurs d'une tradition perdue, les représentants d'un passé révolu. Avec l'industrialisation, le mode de vie traveller paraît « obsolète ». Comme avec de nombreux groupes nomades en Europe, on avance l'idée d'une « désintégration culturelle » interprétée comme une perte d'identité (Okely, 1983). Une image encore bien actuelle. Williams (1996) parle d'ailleurs de « romantisme de la fin » associé à ces populations qui sont toujours vues comme en perte : de leurs traditions, de leur identité, de leur économie, etc. Cette représentation passéiste des Travellers est aussi ce qui a justifié – et continue de justifier pour certains – les politiques d'assimilations vis-à-vis de cette population.

Ó hAodha (2011a) souligne que les études sur les Travellers du 20^e siècle semblent toutes liées d'une certaine manière au Rapport de la Commission de 1963. Ce dernier pose les origines des Travellers vers « un ou quelques siècles » c'est-à-dire au temps de l'occupation anglaise. Par ce biais, l'État irlandais se dédouane de toute responsabilité concernant la situation actuelle des Travellers. Dans les années 1960, l'assimilation des Travellers est présentée en termes de réparation d'un tort causé par la colonisation. Elle est aussi exposée comme bénéfique à tous car les Travellers participeraient à « retarder » le développement économique de l'ensemble de la société. La perspective de « charité » et le paternalisme s'accordaient avec les valeurs chrétiennes promues dans la société à l'époque. Au lieu d'être

⁸² C'est d'ailleurs le titre du livre de Christophe Robert : 2007, *Eternels étrangers de l'intérieur ? : les groupes tsiganes en France*, Desclée de Brouwer, 451p.

construit comme un « autre racial » les Travellers ont été envisagés en « minorité indigène » au mode de vie évalué négativement (Helleiner, 2000). Dans l'argumentaire anti-Traveller, on constate en outre un parallèle entre le discours anglais sur les Irlandais pendant la colonisation, et par la suite, celui des Irlandais sur les Travellers.

Le racisme anti-Traveller est donc généralement attribué au chevauchement d'une idéologie évolutionniste sociale qui privilégie la sédentarité - et donc de l'incapacité à légitimer le nomadisme comme mode vie valide - ; au transfert des valeurs négatives associées aux Irlandais vers les Travellers ; à la négation d'une société irlandaise plurielle. Un racisme qui n'est pas pensé comme tel puisque c'est davantage en termes de « sous-culture de la pauvreté » que les Travellers sont envisagés. Helleiner (2000) explique que certains chercheurs et militants parlent du racisme anti-Traveller comme d'un « racisme sans race ». Ce serait un « racisme culturaliste » dans lequel l'identité culturelle et/ou les frontières nationales sont invoquées et la différence culturelle considérée indésirable. Pour Helleiner, c'est une construction essentialiste de la culture qui n'est au final pas si différente d'autres formes d'exclusion fondées sur la « race ». Helleiner évacue la question du « type de racisme » en estimant que l'*anti-Travellerism* n'est qu'une forme parmi d'autres de racismes existants en Irlande. Il semble pourtant que la « nature » du racisme et les stratégies d'exclusion s'influencent mutuellement. Stolcke (1996) analyse la différence entre le racisme et ce qu'elle appelle le fondamentalisme culturel. À ses yeux, dans le racisme :

« L'inégalité et la domination sociopolitiques sont alors attribuées au critère de discrimination lui-même, c'est-à-dire au défaut de valeur se trouvant dans « leurs » gènes plutôt qu'à une quelconque prédisposition humaine à la discrimination » (1996: 239).

Avec le fondamentalisme culturel c'est l'exclusion politique de l'immigré qui amène à son exclusion socioéconomique :

« Le fondamentalisme culturel est donc une idéologie d'exclusion collective appuyée sur l'idée de « l'Autre » comme étranger au corps politique. Il est bâti sur l'affirmation que les droits sociaux et politiques, c'est-à-dire l'égalité politique formelle, présuppose l'identité culturelle et donc que la similitude culturelle est le prérequis essentiel pour accéder aux droits du citoyen » (1996: 240).

Pour Stolcke, le fondamentalisme culturel est sous-tendu par l'idée que l'homme est par nature ethnocentriste et postule l'incommensurabilité des différences culturelles. Les cultures doivent être maintenues séparées. Ainsi, selon l'auteure encore, en France :

« Le « modèle républicain d'intégration » qui fait dépendre la citoyenneté de valeurs culturelles partagées et demande une assimilation culturelle est devenu l'alternative progressiste au fondamentalisme culturel de la droite » (1996: 245).

Les évolutions du contexte social et économique du pays ont aussi une influence sur la manière dont « l'Autre » peut être pensé. Le boom économique qui suit la récession des années 1980 est associé à une distribution inégalitaire des richesses et donc un accroissement des inégalités sociales en Irlande (Helleiner, 2000). C'est également une période de forte urbanisation. Les populations désavantagées et les Travellers ont été progressivement renvoyés aux marges des villes (Thouroude and Thouroude, 2012). Un phénomène similaire à ce qui a pu se produire en France depuis les années 1970. Gérard Althabe (1996) dans un article portant sur l'exclusion des populations allogènes – en l'occurrence surtout maghrébines - en France, tente d'analyser les mécanismes d'exclusion progressifs de ces groupes. Il commence par évoquer une observation – somme toute assez commune – d'une corrélation entre la montée de la xénophobie et les effets de la crise économique et sociale en France depuis 1975. Une période où l'urbanisation est perçue comme un signe de promotion sociale. Il explique ensuite que :

« Ces minorités (dont l'importance quantitative est variable localement) occupent une place centrale dans les jeux de communication en œuvre dans ce nouveau cadre de vie : elles sont produites en « acteurs symboliques » fixés en pôles négatifs vis-à-vis desquels les échanges s'emploient essentiellement à construire de la différence et de la distance » (1996: 216).

Selon Althabe, la crise économique a engendré une remise en cause de la configuration symbolique en place : désormais, tout le monde peut devenir pauvre. Dans l'élaboration d'une réponse à la crise, on constaterait ainsi un déplacement des acteurs symboliques de la différence allant des familles pauvres vers les familles allogènes. Pour l'auteur, on assiste alors à une forme d'« ethnicisation de la pauvreté » au travers des désignations qui neutralise – dans l'imaginaire – l'angoisse d'un risque de blocage dans la promotion sociale. Il considère par ailleurs que la poussée de la xénophobie est aussi un

symptôme d'une crise urbaine. Car pour qu'il existe une société urbaine, il y a besoin d'espaces de communication. Et ces derniers font défaut dans certaines localités – manque de réelles politiques urbaines, de financements d'initiatives locales, etc. Un ensemble qu'on peut retrouver dans le contexte irlandais et qui a probablement accentué la marginalisation des Travellers.

Mac Laughlin (1999) estime que les stratégies d'exclusion sociale mises en place en Irlande peuvent être vues comme des variantes des nationalismes « sang et terre » qui émergent ailleurs en Europe. Dans le cas irlandais, ce nationalisme est cependant dirigé vers des familles travellers indigènes. Il explique que la notion même de communauté est devenue problématique et exclusive en Irlande depuis les années 1990. Selon l'auteur, on peut aujourd'hui comparer l'exclusion des Travellers à celle d'autres minorités en Europe ou aux États-Unis. Toujours selon lui, les Travellers sont complètement exclus des aires de la *working-class* et *middle-class* ce qui rend très difficile pour les Travellers et autres groupes désavantagés de développer une véritable politique basée sur la communauté. Les Travellers sont donc exclus des réseaux de communication et d'échanges, ils n'ont pas le droit à l'inclusion dans la structure politique et morale de l'Irlande (MacLaughlin, 1999).

Helleiner insiste sur le fait que, malgré une dévaluation en termes de mode de vie et la négation de l'ethnicité traveller, la frontière Traveller-Settled est en permanence ethnicisée. Il y a un refus, au niveau idéologique et (surtout) politique de l'ethnicité traveller, mais une acceptation dans les faits et pratiques (Brandi, 2013; Helleiner, 2000; MacLaughlin, 1999; McVeigh, 2007). Le racisme anti-Traveller semble ainsi n'être ni tout à fait un racisme – car pensés en termes de « sous-culture de la pauvreté » -, ni un fondamentalisme culturel – puisqu'ils sont évalués comme assimilables – mais plutôt comme une autre sorte d'« ethnicisation de la pauvreté ». Les stratégies d'assimilation visent à gommer les différences culturelles afin d'insérer cet « Autre » dans le corps politique. Mais les Travellers ont toujours su s'adapter et se protéger face aux incursions de la société environnante et à maintenir une distance et une frontière. Devant l'échec des politiques d'assimilation, on suppose alors que la frontière culturelle est infranchissable *pour* les Travellers, mais pas forcément pour un autre groupe. Les Travellers se trouvent en fait confrontés au même choix que celui que décrit Althabe pour les populations allogènes en France : « ou elle emprunte la voie de l'assimilation et son caractère allogène finira par s'estomper, ou elle revendique sa différence ethno-culturelle dans l'espace public de façon à donner corps à la production d'une identité collective [...]. Le besoin de s'affirmer comme acteur collectif à travers l'identité ethno-culturelle [...], alimente et renforce cette xénophobie. » (1996: 221). Okely (1997) note

elle aussi que l'hostilité émerge quand une minorité fait un choix clair et sans ambiguïté *pour* la différence.

Pour les mouvements voyageurs qui prennent corps dès les années 1960, l'entreprise de représentation de soi doit donc passer par une remise en question des images assignées à la population voyageurs, mais aussi celle du modèle social irlandais dans son ensemble - de la représentation de soi des Irlandais. Le document de *Mincéirs Whiden, The Traveller Struggle* (2013), mais également certains auteurs montrent que les modes d'action des organisations se sont adaptés aux entreprises du gouvernement. Les trois grandes étapes sont donc marquées par trois rapports : La *Commission on Itinerancy* de 1963 ; le *Report of the Travelling People Review Body* de 1983 ; et le *Report of the Task Force on the Travelling Community* de 1995. L'action des organisations est donc en correspondance directe avec la façon dont l'État les perçoit et agit vis-à-vis d'eux. Pour le gouvernement, on observe une transition d'une perspective sociale vers une autre davantage pensée en termes de culture et identité. Pour les organisations, on passe d'une perspective de résistance à celle d'une valorisation d'une société plurielle, des droits de l'homme avec une focale sur l'ethnicité.

« The identification of Travellers as an ethnic group has been a central premise of the human rights and community development work of Traveller advocacy organizations from at least the 1980's, and these groups by naming the discrimination and exclusion experienced by Travellers as a form of Irish racism have been influential in injecting the term into Irish political discourse » (Helleiner, 2000: 4).

Replacé dans son contexte historique, on comprend que dans les années 1960 la perspective d'assimilation est en fait tout à fait logique et cohérente avec la situation géopolitique et sociale du pays. Les tensions avec l'Angleterre et l'Irlande du Nord étaient particulièrement fortes. L'expression d'un sentiment nationaliste fort de l'État irlandais était liée à la fois à sa construction et à sa « jeunesse » aussi bien qu'à son instabilité. L'unité du pays devait être promue contre un pouvoir et une culture extérieurs. Dans les années 1980, malgré la récession, la République d'Irlande est confirmée dans sa légitimité politique au niveau international. Helleiner note en outre que c'est une période d'euphorie et de globalisation qui inclut de nouvelles formes de gouvernance et *policy-making*, ainsi que l'apparition d'ONG européennes contre le racisme anti-Tsigane (Helleiner, 2000). Un mouvement auquel les Travellers se rapprochaient déjà auparavant, notamment grâce à Grattan Puxon qui avait lancé des campagnes et actions de défense des droits voyageurs et

obtenu le soutien de certains médias, des étudiants et de la Communauté Mondiale Gitane (Brandi, 2013).

La possibilité d'une reconnaissance ethnique sera d'autant plus envisageable à la fin des années 1980. En effet, McVeigh (2007) explique que la première fois que des débats sur le statut ethnique des Travellers est apparu en Irlande fût lors des discussions qui devaient mener à la rédaction de la *Prohibition of Incitement to Hatred Act* (PIHA) en 1989. Selon Helleiner (2000), ce projet de loi ne devait être qu'une « paperasserie » pour les parlementaires qui ne cherchaient pas à entraîner une polémique mais à s'aligner sur la *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* (CERD) établi par les Nations Unies en 1969. Cependant, la définition de ce qui peut constituer une « haine raciale » et une « origine ethnique » entama les discussions (Helleiner, 2000). L'homogénéité de la population irlandaise ne faisait déjà plus consensus. Après de vifs débats, une mention pour « *membership of the travelling community* » sera finalement incluse. La désignation choisie permet d'éviter la question ethnique.

En 1995, le pays est dans une période de croissance économique, les relations avec l'Irlande du Nord sont plus apaisées, l'IRA a déposé les armes, les Irish Travellers ne sont plus la minorité la plus visible. Ce contexte d'un état relativement normalisé et stable permet aussi l'expression de revendications nouvelles. Les revendications des organisations de défense des droits, et donc les organisations travellers, peuvent être exprimées plus fortement. Quand la société et l'État se sentent garantis de leur intégrité et légitimité (territoriale, politique, sociale...) il est possible de faire entendre des propositions potentiellement déstabilisantes du modèle social. C'est du moins le cas dans une nation comme l'Irlande ou la France qui prônent l'unicité républicaine. C'est donc dans ce cadre qu'il faut appréhender l'émergence d'événements à dimension communautaires et identitaires en Irlande ainsi que la manière dont les débats sur l'ethnicité s'organisent et s'articulent avec l'État.

B – La revendication ethnique : débats et enjeux

Débattre avec l'État

On a vu les grandes lignes concernant la rhétorique pro-ethnicité et comment les discussions avec le gouvernement peuvent être exposées par certains acteurs. Brandi (2013) explique que ces débats sont présentés par les organisations travellers comme entre deux entités homogènes : l'État et les Travellers. Une homogénéité apparente qui cache en fait une hétérogénéité des points de vue en interne. L'exemple du ministre Aodhán Ó Ríordáin signale

qu'il existe des partisans du statut ethnique dans le gouvernement et chez les élus. En outre, l'analyse des arguments mobilisés fait apparaître deux autres types d'entités entrant en action dans le débat sur la reconnaissance ethnique : les rapports et instances nationales et internationales ; les recherches et chercheurs en sciences humaines. Ces références sont employées par les uns et les autres pour soutenir des points de vue différents et opposés. L'intention n'est donc pas ici de déterminer de la réalité ou non de l'appartenance des Travellers à une ethnie, mais bien de comprendre en quels termes ces controverses, profondément politiques, s'organisent.

Intéressons nous tout d'abord à la façon dont la question de l'ethnicité est posée par les chercheurs en sciences humaines. Il est important de commencer par là car les trois autres instances font référence aux théories de l'ethnicité. La majeure partie des travaux engagés sur les Travellers depuis les années 1980 au moins les appréhendent comme une minorité ethnique. L'emploi d'une majuscule signale d'ailleurs, de manière implicite, ce positionnement. Les contributions à l'ouvrage *Irish Travellers : Culture and Ethnicity* (1994) attestent que cette approche est généralement admise. L'introduction à l'ouvrage reprend ces contributions et observe que Ní Shuinéar et O'Connell adoptent tous deux un point de vue ethnique quand McLoughlin parle pour sa part de « minorité ». Pour elle, le choix du terme « minorité » est avant tout tactique car il permet aux Travellers de se joindre à différents groupes dans la lutte pour la reconnaissance d'une société plurielle.

Certains auteurs emploient la référence aux travaux de Barth sur l'ethnicité. Avec Ní Shuinéar, cette référence est explicite. Elle en reprend la définition et montre comment les Travellers peuvent entrer dans chaque critère établi : « *biological self-perpetration* » ; différence « raciale » ; partage de valeurs fondamentales et culture distincte ; séparation sociale et unité des formes culturelles manifeste ; « Travellers also operate within their own field of communication and interaction » (1994: 57) ; endo et exo-désignation ; hostilité organisée et spontanée. Dans une perspective plus juridique et politique, McVeigh (2007) reprend lui aussi ces points mais sans faire référence à Barth. Il se fonde sur une jurisprudence anglaise - le cas *Mandla vs. Lee* – d'une affaire de discrimination dans laquelle il fallut établir si celle-ci avait ou non un caractère racial. Les arguments retenus avaient été (dans les grandes lignes) : la conscience d'appartenance à une identité distincte ; un ensemble de traits spécifiques tels que les us et coutumes familiaux et sociaux ; l'économie ; le système d'alliance et l'endogamie ; les concepts de pollution ; un *nomadic mind-set* ; une origine géographique commune ; une langue et un accent qui les rend facilement identifiables ; une tradition orale spécifique ; un catholicisme qui se distingue dans les pratiques ; c'est une

minorité et un groupe opprimé. Il mentionne également qu'on observe une continuité entre les Irish Travellers de différents pays avec par exemple ceux des États-Unis qui auraient migrés au 19^e siècle.

Des auteurs tels que Okely (1983) avec les English Gypsies ou Helleiner (2000) avec les Irish Travellers privilégient avant tout le critère d'auto-détermination et donc la dimension subjective et affective de l'appartenance. Point que l'on retrouve également dans les arguments des militants et organisations. Dans son analyse de documents produits par ITM et *Mincéirs Whiden*, Brandi (2013) indique que les critères d'ethnicité tels que Barth les a établis sont repris par ces organisations et que ceux-ci sont parfois exposés sous forme de tableaux comme si l'ethnicité se déterminait par un ensemble de « cases à cocher ». Dans ces textes, les idées d'ethnicité, de culture et d'identité sont relativement interchangeables. Les dimensions individuelles et collectives de l'identité sont réduites à la dimension ethnique. Brandi considère ainsi que la façon dont ces trois notions sont exposées est essentialiste, déterministe, réifiée et limitée.

En effet, les généralités – histoire partagée, culture, langue, traditions, perception et sentiment d'appartenance, valeurs communes et nomadisme, etc. – de la classification ethnique sont repris dans divers documents et dans des contributions au *Travellers' Voice*. Au dos des cartes postales du *Cork Museum* est d'ailleurs inscrit : « *Irish Travellers are an indigenous ethnic group who have been part of Irish society for centuries. Travellers have their own distinct culture, customs, traditions and language as well as a long shared history* ». Une des pancartes de l'exposition montre également comment culture et ethnicité peuvent être pensées ensemble. L'un des affichages intitulé *What is Traveller Culture ?* établit sept points : 1) ethnicité ; 2) importance de la famille étendue ; 3) importance du travail en indépendant ; 4) langue, origines, histoire et système de valeurs partagés ; 5) religion ; 6) importance du nomadisme, restrictions et persécutions ; 7) racisme, discrimination et stigmatisation. L'ethnicité est ici envisagée comme un élément de la culture traveller. La dimension subjective, non consensuelle et essentialiste de ces attributions ne semble que très peu discutée par les organisations travellers. Elles sont érigées en faits et présentées comme objectives car confirmées par des travaux scientifiques⁸³.

Comme le dit Habermas (1996 (1998)), la loi moderne est formelle, individualiste, coercitive, positiviste et elle est mise en actes de manière procédurale. Le droit a besoin d'une notion fixe, il se fonde sur une vision positiviste et déterministe de la vérité et sur des

⁸³ On notera d'ailleurs que cette objectivité est sinon débattue si l'étude ne va pas dans leur sens.

catégories clairement définies (Brandi, 2013). Dans le débat avec l'État, le manque d'une définition précise est évidemment un des points qui permet à celui-ci d'objecter au statut ethnique. Il avance que la réalité de l'ethnicité traveller est incertaine et que celle-ci ne saurait être définie objectivement et scientifiquement. Les organisations ont donc tout intérêt à ne pas évoquer le sujet elles-mêmes. Les partisans de la reconnaissance ethnique vont plutôt puiser dans des exemples qui confirment que d'autres ont trouvé une solution. Il leur suffit pour cela de montrer que des états et instances gouvernementales ou non-gouvernementales ont établi des critères d'ethnicité et lui ont donné un cadre légal.

Les organisations soulignent le paradoxe d'un statut « à géographie variable » des Travellers selon les pays. Le statut légal des Travellers n'est en effet pas le même en République d'Irlande, en Irlande du Nord ou en Angleterre. McVeigh (2007) explique que chez ce dernier, les Travellers sont considérés comme un groupe ethnique par le *Race Relation Act* de 1976. En Irlande du Nord, le *Race Relation Order* de 1997 les catégorise en tant que « groupe racial ». En République d'Irlande, le PIHA de 1989 mentionne seulement le *membership of the travelling community* pour les définir comme un groupe devant être protégé. Est aussi pointé du doigt qu'il existe des divergences au sein même de l'État. Quelques comtés ont d'ores et déjà admis l'ethnicité des Travellers et ont partiellement adapté leurs mesures à ce critère⁸⁴. Mick Nugent du *Cork County Council* mettait en valeur le fait que Cork reconnaît déjà les Travellers comme un groupe ethnique et soutient cette reconnaissance par le *Dail*. Dès notre première rencontre, Margaret et David m'ont parlé de cette situation qu'ils trouvent quelque peu absurde et frustrante.

Depuis les débats qui ont mené au PIHA en 1989, un ensemble d'organisations se sont penchées sur la question du statut ethnique des Travellers. *Pavee Point* et ITM rappellent régulièrement qu'ils sont soutenus dans leurs demandes par un certain nombre de rapports, de commissions et organisations. Depuis 2005, la branche irlandaise du CERD invite le gouvernement à traiter du sujet et à valider la reconnaissance. On peut également citer l'*Irish Human Rights and Equality Commission* (IHREC)⁸⁵ qui lui aussi soutient la motion. Par ailleurs, certains textes sont sensés garantir aux Travellers une protection contre la discrimination sans pour autant parler d'ethnicité : le PIHA, l'*Equal Status Act* depuis 2000 ou l'*Employment Equality Act* depuis 1998 par exemple. On notera également que des textes de lois et accords tels que le *Good Friday Agreement* de 1998 peuvent parfois être évoqués.

⁸⁴ Je n'ai pas trouvé de document qui résume et présente les différents comtés, il est donc difficile de savoir dans quelle mesure cette reconnaissance ethnique au niveau régional est importante ou non. Les comtés de Cork, Galway et Dublin en font partie et ce sont ceux qui comportent la plus forte population traveller.

⁸⁵ Organisme public indépendant fondé en 2014 à la suite de la promulgation du *Human Rights and Equality Act*.

Martin Collins expose entre autres que : « *the text is based on the respect of the two main communities* »⁸⁶. Il insiste sur le *main* qui pour lui est une reconnaissance implicite qu'il en existe plus.

En fait, la stratégie principale du gouvernement est celle de l'évitement, comme l'atteste la mention *membership of the travelling community*. Un exemple notable se trouve dans un article du *Voice of the Traveller* de l'été 2000 (n.31). Suite au lancement d'un livre par *Mincéirs Whiden*, le député et premier ministre de l'époque, Bertie Ahern, reprenait dans son discours les axes principaux du livre, des problématiques courantes : discrimination, logement, éducation, droit, santé, etc. Le seul point qu'il ne mentionne pas – du moins dans les extraits – et qui est pourtant traité dans l'ouvrage est celui de la reconnaissance ethnique. Lors de la *Traveller Pride Awards* et du lancement du *Voting pack*, le ministre Aodhán Ó Ríordáin mentionnait aussi qu'un certain nombre d'élus et représentants estiment que cette question n'est tout simplement pas prioritaire. Ce à quoi le ministre objecte que ces mêmes motifs étaient invoqués pour ne pas traiter du *Equality Marriage*. Mais surtout, le gouvernement considère que l'ensemble de textes précédemment cités sont suffisants à garantir la protection des Travellers et qu'une protection supplémentaire n'est en conséquence pas nécessaire.

Pour tous ces arguments, militants et chercheurs soulignent les contradictions qui apparaissent dans la logique de l'État. Le premier point mis en avant est celui que, malgré un refus d'octroyer le statut ethnique aux Travellers, il y a dans les faits, les attitudes et les mesures politiques, une acceptation – implicite - de cette ethnicité. Deuxièmement, Mac Laughlin (1999) observe que les organisations travellers insistent particulièrement sur le peu d'utilité d'une législation de statut-égal si celle-ci n'est pas accompagnée d'un tribunal doté de pouvoirs législatifs pour s'occuper des plaintes spécifiques aux Travellers. Troisièmement, McVeigh considère que : « *The insistence that the Government is 'committed to applying all the protections afforded to ethnic minorities by the CERD equally to Travellers' is immediately contradicted by the failure to accept a direct recommendation from CERD on recognizing Traveller ethnicity* » (2007: 100). McVeigh attire l'attention sur le fait que le gouvernement est en contradiction directe avec les résultats des enquêtes que lui même organise. Il explique qu'aux yeux de l'État, le CERD et la *Declaration on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination* des Nations Unies⁸⁷ offrent déjà une protection contre les

⁸⁶ C'est-à-dire les Irlandais et les Anglais, le texte mentionne aussi les *Ulster Scots* et les autres possibles minorités ethniques.

⁸⁷ L'Irlande signe en 1968 et ratifie le texte en 2000.

discriminations raciales. Mais sans définition ethnique des Travellers, cette protection est nulle.

Pour certains, le déni de l'ethnicité est aussi vu comme un déni de la responsabilité et de la discrimination instituée du gouvernement à l'encontre des Travellers. Brandi écrit par exemple : « In light of these trends it has been convincingly argued that the Irish State's denial of 'Traveller ethnicity' (Lentin and McVeigh 2006; McVeigh, 2007) is an essential element within a broader project of denial of its historical complicity in the exclusion, victimisation and cultural genocide of Travellers » (2013: 12)⁸⁸.

Les organisations travellers estiment que le refus d'une reconnaissance ethnique a des impacts négatifs sur la communauté. Selon elles, ce refus implique un manque de représentation et de protection. Il est souvent présenté comme un frein à leur intégration politique et sociale ainsi qu'à la possibilité d'une participation égale et citoyenne. Ils mettent également en avant un sentiment de rejet. Par ailleurs, John-Paul Collins indiquait, lors de la conférence des *Training Centres* à *Pavee Point* le 17 avril 2015, qu'il n'y a pas d'études systématiques de la discrimination en Irlande. Ils doivent donc utiliser des études faites à l'étranger. C'est pourquoi ils forment aujourd'hui des Travellers pour entreprendre ce type d'étude. Une des femmes présentes ajoutait que ces rapports sont ensuite envoyés pour aider les départements gouvernementaux. Cette remarque souligne le fait que le gouvernement n'entreprend pas de démarches pour analyser les discriminations qu'il prétend pourtant empêcher.

Le sujet de la reconnaissance ethnique soulève de nombreuses problématiques en Irlande et la présentation qui en est faite ici ne prétend pas être exhaustive. On notera cependant que les organisations travellers ne se limitent pas à mettre le gouvernement face à ses contradictions. Elles avancent également des arguments de justice et légitimité de l'État. C'est ce qu'Habermas (1996 (1998)) rappelle d'ailleurs : la loi doit aussi être légitime et cette légitimité n'existe que s'il y a protection de l'autonomie de tous les citoyens à un degré égal. Selon l'auteur, l'état (constitutionnel) peut rendre possible, mais pas garantir, la reproduction culturelle. L'intégration politique des citoyens assure la loyauté à la structure politique commune. Pour certains travellers, l'État ressortirait grandi d'une issue positive sur le statut ethnique qu'ils ressentent comme un signe de respect. Selon McVeigh (2007), l'ethnicité

⁸⁸ McVeigh met ce déni en lien avec la négation du génocide des Tsiganes pendant la Seconde Guerre Mondiale : si les Tsiganes ne constituent pas des groupes ethniques, ils ne peuvent avoir été victimes d'un génocide et les motifs de leur extermination étaient donc autres. Pour l'auteur, le déni d'ethnicité des Travellers s'inscrit donc dans un long et problématique discours autant sur les groupes familiaux tsiganes que sur l'ethnicité en Europe.

représente pour certains un moyen de donner sens à leur identité traveller et de signifier une séparation d'avec la société irlandaise. En somme, l'idée est que la reconnaissance ethnique participerait à faire des Travellers des citoyens à part entière et actifs et assurerait leur loyauté et respect vis-à-vis de l'État.

En fait, la question du statut nous révèle encore une fois une manifestation du mécanisme de proximité-distance. En l'occurrence ce phénomène est investi d'une dimension politique forte. Au gré des discussions, la rhétorique qui se dévoile montre bien ce processus. L'exemple de la religion est particulièrement éloquent. D'autant plus qu'il a un rôle singulier dans l'idée de la nation en Irlande et est également retenu par les organisations parmi les critères ethniques. On constate au travers des discours une rhétorique qui peut se résumer ainsi : « nous sommes tous des catholiques » (proximité) mais « nos pratiques religieuses nous distinguent du reste des Irlandais » (distance). Le discours sur l'ethnicité se manifeste donc de la sorte: parce que les Travellers sont Irlandais, ils méritent et ont le droit à être reconnus comme un groupe distinct, en l'occurrence comme un groupe ethnique. Notons au passage que, malgré un lobbying important, la reconnaissance ethnique devra encore attendre. Une motion a été présentée au parlement par le *Sinn Féin* en novembre 2015 et rejetée à 58 voix contre 39.

De ces discussions ressort un dernier point qu'il faut mentionner avant de nous intéresser aux débats internes à la communauté. Les chercheurs qui se sont penchés sur l'ethnicité, ainsi que la langue et les origines des Travellers ou autres groupes, soulignent pour la plupart que ces questions sont avant tout politiques et non académiques. Ní Shuinéar (1994) explique d'ailleurs que : « Underlying all of this discourse is the unspoken assumption that the validity of Gypsy/Traveller culture is up for definition and approval by the majority population » (1994: 73)⁸⁹.

Débattre dans sa communauté

On s'en doute, la rhétorique sur la reconnaissance ethnique en interne est d'une nature quelque peu différente. La dimension sensible et affective ainsi que l'impact potentiel du statut sur la vie des Travellers est davantage mobilisé. La dimension politique de l'ethnicité y apparaît en conséquence moins centrale. Pourtant, demander le statut de minorité ethnique est une démarche avant tout politique et stratégique. Bien que dotée d'une valeur symbolique, la

⁸⁹ Ceci fait écho à Patrick Williams: « Pourtant c'est le regard européen qui invente les Tsiganes sur la scène de l'histoire » (1993b: 7).

reconnaissance ne demeure qu'une validation juridique de quelque chose qu'ils savent déjà, c'est-à-dire qu'ils sont des Travellers. Ce statut n'a en soi pas d'importance aux yeux des Travellers. La demande de reconnaissance ethnique est donc d'abord une question du rapport des Travellers avec la société englobante, même quand le sujet est débattu entre Travellers. C'est parce que les Travellers sont insérés dans une société avec laquelle ils interagissent forcément, et parce que ces interactions sont évaluées négativement, que la question du statut ethnique se pose. Cette demande retranscrit une inquiétude notamment sur le devenir de leur communauté. On s'intéresse donc ici surtout au versant opposé à la reconnaissance ethnique dans la communauté étant donné que les pro-ethnicités ont déjà été traités.

La thèse de Silvia Brandi (2013), *The intra-Traveller debate on 'Traveller ethnicity' in the Republic of Ireland. A critical discourse analysis*, est le seul document dont j'ai connaissance qui traite véritablement de ces conflits internes. Le caractère controversé de la reconnaissance ethnique à l'intérieur de la communauté ne m'est apparu que très tardivement et de manière assez peu prononcée⁹⁰. Les partisans du statut ethnique sont, il est vrai, très vocaux et audibles. Pour Brandi, c'est là une des complexités des politiques travellers, l'hétérogénéité interne conserve toutes les apparences du consensus et de l'uniformité. Mais le sujet de la reconnaissance ethnique peut créer des tensions au sein même des organisations. Il est d'ailleurs à l'origine de l'éclatement de la *National Federation of the Irish Travelling People* (NFITP) au début des années 1990 – c'était avant une des principales organisations travellers. Le débat sur la reconnaissance ethnique – ainsi que celui sur la création d'un drapeau/logo traveller il y a dix ans – a endommagé la cohésion et l'entente entre les groupes et organisations, ou du moins a participé à rendre plus visible ces problèmes et divergences.

Cette apparente homogénéité peut être attribuée à plusieurs raisons. Les organisations travellers les plus influentes aujourd'hui sont majoritairement pro-ethnicité : ITM, *Pavee Point*, *Parish of the Travelling People*, *National Traveller's Women Forum*. Comme le remarque Goffman (1956) les désaccords publics entre membres d'une équipe les empêche d'avoir une action unie et vient gêner la réalité promulguée. Une fois la position de l'équipe établie, chaque membre devra la suivre même s'il y a désaccord. La décision doit paraître unanime. Dans le dialogue avec le gouvernement irlandais, les organisations doivent se présenter comme les représentants de l'ensemble des Travellers. Elles sont tenues de donner une apparence de cohésion et d'adhésion aux mêmes valeurs et ambitions, les voix discordantes doivent être évacuées. En effet, ces organisations sont en dialogue avec le

⁹⁰ Ceci est probablement dû au contexte des *Traveller Prides* et aux associations avec lesquelles j'étais en contact

gouvernement et obtiennent des résultats. Elles sont en situation de monopole. Remettre en cause publiquement la légitimité de ces organisations sur ce sujet pourrait aussi mettre en doute leur légitimité dans d'autres actions. Margaret et David s'inquiètent d'ailleurs du positionnement contre le statut par des Travellers influents et très écoutés, à l'instar de Martin Ward⁹¹, président de *Involve*⁹². Ils voient que cela affaiblit la cohésion et cohérence des discussions avec le gouvernement et fournit à ce dernier des arguments supplémentaire pour ne pas reconnaître le statut ethnique. Il semble qu'il y ait sinon un certain « laisser faire ». D'aucuns ne sont tout simplement pas suffisamment investis – ou intéressés – pour vouloir en débattre à tout prix⁹³. Pour Leah par exemple, les Travellers devraient pouvoir avoir la possibilité de s'identifier comme tels s'ils le désirent. Mais elle ajoute ne pas ressentir le besoin de « se cacher » derrière cette désignation.

Par ces remarques préliminaires, il apparaît tout d'abord évident que l'existence d'un débat interne entame la légitimité et la représentativité effective des organisations. Une des voix les plus audibles qui s'affirme contre le statut est celle de Martin Ward qui considère que les trois principales ONG traveller ne sont pas représentatives des positions des Travellers « ordinaires » - concernant l'ethnicité ainsi que la fermeture des *Training Centres* (Brandi, 2013). Il estime par ailleurs que ces organisations nationales ne suivent pas les politiques nécessaires au niveau local et que le manque de consultation dévoile un système non-démocratique entourant cette discussion.

Dans les documents et articles analysés par Brandi, on retrouve un ensemble d'arguments s'opposant au statut qu'il m'a également été donné d'entendre, même par des pro-ethnicité. On y retrouve l'idée que ce n'est pas une question prioritaire pour les Travellers aujourd'hui qui sont confrontés à un certain nombre de difficultés autrement plus concrètes et immédiates. Il y a de plus le souci de se voir assigné des « étiquettes » supplémentaires et la crainte que cela ne les distancie davantage de la société environnante. La réalité de l'ethnicité et des réels avantages qu'elle peut apporter est elle aussi interrogée. Martin Ward estime que le statut ethnique pourrait être une erreur stratégique (Brandi, 2013). Selon lui, si reconnaissance il y a, toutes les autres minorités ethniques peuvent elles aussi être reconnues.

⁹¹ Je n'ai pas eu l'opportunité de le rencontrer mis à part un bref échange téléphonique au cours duquel il m'invitait à lui envoyer un courriel dans lequel je devais, entre autres, lui expliquer « en quoi mon étude sera bénéfique à la communauté ». Mes arguments n'ont pas dû être convaincants car j'attends encore à ce jour sa réponse. Margaret m'avait néanmoins avertie qu'il pourrait se montrer réticent car je travaillais avec ITTV qui a une position claire en faveur de la reconnaissance ethnique. Une position que Martin Ward déplorerait malgré le fait qu'il considère ITTV comme un « plus » pour les Travellers.

⁹² Travellers' Voice est logé dans les locaux de Involve et certains de ses employés sont aussi employés ou bénévoles de l'organisation. Le magazine reste cependant une entité indépendante de l'organisation.

⁹³ On notera d'ailleurs qu'il n'y a même pas consensus sur le fait qu'il y ait consensus ou non sur la question.

Les Travellers seraient alors minoritaires dans un système de quota représentatif. Brandi remarque d'ailleurs que Martin Ward envisage l'ethnicité comme ayant une dimension subjective, discursive et politique importante et qui ne subit pas la validation scientifique. Pour beaucoup, la principale difficulté réside dans le manque non seulement d'une définition claire mais aussi de compréhension du concept. C'est ce que dit Michael Power : « *I personally, in terms of ethnicity, I believe that there are a huge, the majority population of the Traveller community don't understand enough about ethnicity to make an informed decision and, to me... I see ethnicity as another label* ».

On a déjà parlé, à plusieurs reprises maintenant, du réemploi de théories et notions extérieures dans le discours des organisations. On a alors expliqué que ce procédé permet d'affirmer la légitimité et la validité du discours présenté. C'est pourtant là que se pose un problème important en termes de débats internes. L'emploi et l'extériorité du concept est critiquée par ceux qui s'y opposent. Ces derniers considèrent que les organisations tentent ici d'imposer aux Travellers des concepts et notions qui leur sont étrangers. Ils devraient laisser les Travellers se définir eux-mêmes et selon leurs propres termes⁹⁴. Stewart (1997) note que les Roms de Hongrie ne se voient pas comme un groupe ethnique à l'exception de ceux étant membres de partis politiques. En milieu traveller, ce sont en effet les militants, ceux qui sont ou qui ont été politisés, qui débattent réellement de la question. C'est là qu'apparaît un premier paradoxe dans la démarche des associations. Le lancement du *Voting pack* montre que ces organisations ont bel et bien vu et analysé le fait que les Travellers sont restés à la marge du domaine politique. Étant donné le caractère profondément politique de l'attribution d'un statut légal ethnique aux Travellers, il paraît logique que peu de Travellers se soient engagés sur cette voie. Certains n'y accordent tout simplement pas d'importance. Michael Power offre encore une fois un bon exemple du sentiment que ce sont surtout des militants et organisations qui désirent le statut et donc de leur manque de représentativité :

« *The general feedback from Travellers at ground level, that wouldn't be involved in Traveller organizations, and that wouldn't be necessarily activists, within the community is that, we don't want to be an ethnic minority, you know, we're already Travellers... why should we be legally different, than... than the wider population in Ireland? you know. And it's kinda, it's where I stand as well, you know, we're already seen as different we're seen as... as a race of people that*

⁹⁴ C'est aussi ce que semble dire Michael Power implicitement lorsqu'il m'explique qu'il n'écrit pas sur ce sujet, il n'a pas assez confiance pour aborder la question d'une bonne manière et : « *I guess I don't wanna be seen as pushing it down people's mouth either* ».

*are disliked. Why should we make that legal? You know, why should we be considered legally different as well as different, you know. »*⁹⁵

De ce constat découle une autre dimension paradoxale et contradictoire dans la démarche des associations. On a vu que celles-ci, comme celle du magazine, ont pour principe de préserver l'indépendance et l'autonomie des Travellers, de ne pas imposer de décisions ou points de vue. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles les principes et valeurs de l'*empowerment* et du *community development* semblent aussi bien s'accorder avec ceux des Travellers. Les reproches faits aux études scientifiques et aux mesures gouvernementales pour leur caractère paternaliste et leur manque de prise en compte de la réalité quotidienne des Travellers peut en l'occurrence être reproché à ces organisations. Martin Collins raconte par exemple que la notion d'ethnicité est encore mal comprise et que cela explique entre autre pourquoi certains s'y opposent. Thomas McCann attribue en partie l'existence de conflits internes à une situation d'oppression intériorisée. Le refus du statut est donc attribué à une mauvaise compréhension ou à un facteur émotionnel – qui rejette en même temps la faute sur les non-Travellers. La figure de Martin Ward atteste par ailleurs que l'on peut être informé sur l'ethnicité tout en étant contre le fait de l'ériger en statut légal. Brandi remarque ainsi que ITM et *Mincéirs Whiden* apparaissent comme progressistes, émancipatoires, démocratiques, participatifs et inclusifs de tous les Travellers dans leurs discours et leurs approches, mais ne montrent et ne débattent pas pour autant de (certaines) divisions internes existantes.

L'autre débat

Le débat sur une reconnaissance légale de l'ethnicité traveller a donc entraîné beaucoup de divisions au point même de faire éclater une organisation pourtant bien installée à l'époque. Le manque de véritable opposition au statut est sûrement aussi lié à la crainte d'exacerber ces tensions. Cette crainte paraît d'autant plus réelle qu'elle peut s'appuyer sur un épisode antérieur. En 2005, la question d'un drapeau/logo pour représenter les Travellers a été soulevée (à ce moment de l'entretien, « l'informateur » pousse un profond soupir et lève les yeux au ciel...). Aux dires de presque tous ceux avec qui j'en ai discuté, ce fût l'un des sujets qui a le plus remué et divisé la communauté. Le *Voice of the Traveller* proposait dans son édition d'été 2005 (n.48) une double page composée d'un article et de deux contributions

⁹⁵ Un argument auquel certains répondent que la situation est déjà mauvaise et que le statut représente une possible solution.

extérieures. Ce dossier intitulé « *Our Flag. Dividing or Uniting Travellers ?* » était introduit ainsi :

« It is very rare to find a subject that has generated so much debate, division and passion as the issue of having a separate flag to represent the Irish Travelling community. First raised last year, this topic has grown with relevance and feeling over recent months to a stage where many on both sides of the argument are angrily defending their position and more are frustrated as they feel they do not have the full facts of the debate. »

Le drapeau était une idée de Martin Collins. Il désirait un drapeau, un symbole qui représenterait l'identité, l'histoire et l'expérience des Travellers. Il s'est alors intéressé à d'autres groupes indigènes dans le monde et a constaté que certains avaient leur propre drapeau – Aborigènes, Māoris, Roms⁹⁶. Il s'est donc penché sur l'histoire de ces drapeaux et notamment au cas aborigène. Il a particulièrement porté son attention sur l'histoire de Cathy Freeman. Alors qu'elle avait gagné la course du 200m aux *Commonwealth Games* en 1994, l'athlète effectuât un tour d'honneur avec le drapeau aborigène ce qui provoquât une forte controverse en Australie. Quelques jours plus tard, Cathy Freeman gagnait le 400m et portera les deux drapeaux. Cette histoire semble avoir beaucoup marqué Martin qui fait d'ailleurs souvent référence aux Aborigènes. De là, il a pensé que les Travellers aussi pourraient avoir leur propre drapeau et a commencé à en parler à d'autres militants. L'intention première qui a stimulé l'idée d'un drapeau était donc un souci de représentation et de visibilité des Travellers. Comme le souligne Brandi (2013), un drapeau est un symbole fort d'une nation ou d'un groupe et d'identification collective.

La proposition de Martin a été soutenue par les principales associations travellers et un plan fut établi pour créer un drapeau, logo ou symbole, et organiser un vote. Ce scrutin devait être national et avoir lieu le 15 septembre 2005 à Wicklow. Il est intéressant de mentionner que le magazine précise qui aurait le droit de voter : tout individu s'identifiant en tant que Traveller, dont au moins un parent est Traveller, et résidant en Irlande. La question du vote ne connut qu'une très faible couverture médiatique mis à part un article en mai 2005 dans le *Sunday Times* qui liait ce débat à la demande de reconnaissance ethnique. Le magazine traveller n'abordera réellement ce thème que dans l'édition qui a été mentionnée. Cet article avait d'ailleurs été élaboré dans l'intention d'informer sur le sujet avant le vote. Il fait savoir que le scrutin propose trois options : pour un drapeau, pour un symbole autre, ou rien qui ne

⁹⁶ Les Roms ont adopté un drapeau et hymne en 1971.

les représente collectivement. Dans cet article, on constate tout d'abord que, comme pour le statut ethnique, le motif premier de la controverse n'est pas tant dans le fond que dans la forme qui a été donnée aux discussions. Le principal souci exposé dans l'article est celui d'un manque de communication sur ce vote dont ils n'ont eu connaissance qu'en mai dans le *Sunday Times*. Il informe que *Mincéirs Whiden* dit avoir été en contact avec les organisations Travellers mais déplore que les *Training Centres* n'aient pas été contactés alors que ceux-ci représentent au moins un millier de participants. Par ailleurs, *Mincéirs Whiden* était alors en « gestation » et apparaissait assez peu légitime pour être l'organisme prenant en main cette question. De ce sujet, ni Martin Collins ni Thomas McCann n'en parlent.

Sur le fond, les répercussions sur la communauté, notamment en termes des relations entre Travellers et non-Travellers, étaient les premières soulevées. L'impact possible sur la demande de reconnaissance ethnique était également interrogé. Le point sur lequel se cristallisait les tensions s'avère en fait être lié à l'idée qu'un drapeau Traveller correspondrait à un reniement de leur « *Irishness* ». Il semble qu'une des raisons de cette cristallisation tient d'une lettre de Martin Collins publiée dans le *Sunday Times* dans lequel il aurait qualifié le drapeau irlandais comme « symbolisant l'oppression »⁹⁷. L'article du *Voice of the Traveller* mentionne que beaucoup se sont sentis offensés de cette remarque. Une des contributions au magazine sur le sujet est une lettre de Paddy McDonagh qui ne manque pas de préciser qu'il est un Traveller mais aussi un prisonnier républicain irlandais⁹⁸. Il explique que sa loyauté va au drapeau national pour lequel des gens ont donné leurs vies et ont été emprisonnés – Travellers inclus – et pour se libérer de l'oppression anglaise. Il considère que peut être que « Martin Collins et ses amis » ont des doutes sur leur identité nationale.

Martin Collins a été très secoué par cette controverse et personnellement attaqué pour cette proposition et cette lettre. Selon lui, certains se sont lancés dans une campagne alarmiste (*scare mongering*) et mensongère (*peddling lies*). Le débat a pris une dimension irrationnelle et populiste. Il raconte que d'aucuns avançaient que les Travellers deviendraient moins Irlandais, qu'ils perdraient leur citoyenneté, le droit de vote, les aides sociales et qu'un drapeau exacerberait leur marginalisation. Thomas McCann raconte que la division suscitée par cette polémique a atteint un tel paroxysme que des familles se scindaient et se déplaçaient sur les sites. Ils ont donc organisé des ateliers de discussions dans les régions ainsi qu'un

⁹⁷ Probablement associée à l'article auquel Brandi fait référence. Je ne suis pas parvenue à avoir accès à cet article et n'ai donc pas connaissance du contexte dans lequel cette expression apparaît dans le texte.

⁹⁸ Dire que l'on est un « *Irish republican prisoner* » en Irlande est souvent chargé de sens. Dans l'esprit, cela renvoie notamment aux multiples grèves (de la faim, de l'hygiène, etc) de prisonniers républicains et de l'IRA au début des années 1980. En se décrivant ainsi, Paddy McDonagh dit qu'il est unioniste et laisse sous-entendre qu'il est un prisonnier politique.

séminaire national pour discuter de la notion. L'article du *Voice of the Traveller* fait néanmoins la remarque que tous paraissent s'accorder sur l'idée de créer un forum pour débattre entre Travellers et d'un espace de prise de décisions sur les questions travellers.

Finalement, le scrutin sera annulé. Martin et Thomas racontent qu'il est devenu évident que la communauté n'était pas prête pour ce sujet. Martin explique qu'il espère pouvoir un jour revenir sur cette question de manière plus sereine. Selon Brandi (2013), les arguments qui auraient été avancés à l'époque pour l'annulation du scrutin étaient ceux d'un manque d'électeurs travellers inscrits, de même qu'un défaut dans le système de référendum. Elle précise cependant qu'il n'y a aucune mention de tentatives pour pallier à ces problèmes organisationnels. Elle fait aussi la supposition que la controverse suscitée par le drapeau a pu être perçue comme mettant en danger les démarches pour la reconnaissance ethnique. C'est en fait le choix d'un espace de discussion et de prise de décisions exclusivement traveller qui a été fait lors d'un meeting à Athlone et qui a ainsi mené à la l'officialisation de l'organisation *Mincéirs Whiden*.

Tous ont été surpris par l'ampleur et l'intensité du débat. Ce conflit interne montre encore une fois que c'est la légitimité et représentativité des organisations et de leurs porte-paroles qui est remise en question. Pour l'État, les organisations les plus importantes deviennent des représentants des Travellers. Ce sont elles qui ont le plus de moyens techniques et financiers pour soutenir et travailler auprès de la communauté. Ces débats et la structure mise en place par ces organisations donnent l'impression d'assister depuis plusieurs années à l'émergence d'une communauté traveller comme véritable entité politique. Mais c'est encore là que se situe le souci de la légitimité. Le système et la structure représentative des Travellers est associative. Ce n'est ni un parti, ni un système de gouvernance à part, ni un système démocratique. Ceux qui sont à la tête de ces instances ne sont donc élus que par une infime partie des Travellers. C'est pourtant eux qui sont les représentants de la communauté vis-à-vis de l'État. Dans ce contexte, *Mincéirs Whiden* semble être la seule structure qui pourrait paraître légitime étant donné qu'elle fonctionne selon un principe d'*agora*. Mais la reconnaissance ethnique reste au cœur de son action et celle-ci ne fait pas consensus.

Se dessine en fait au travers de ces démêlés différentes façons de définir son ou ses identité(s) et différentes manières de « compartimenter » ses affiliations, loyautés et appartenances. Pour quelqu'un comme Martin Collins, la question du drapeau ou de l'ethnicité sont totalement compatibles avec ses revendications nationales :

« I am proud of my Irishness. You know, I have flags, I have emblems and symbols that represent my Irishness. Now, but I'm also a Traveller, that's part of my ethnicity. And I have no emblems or flags that represent my ethnicity, you know, and, they both equally important to me, you know... and I just wanted some sort of a... a symbol that would represent my Traveller identity. And I don't have that, I have symbols that represent my Irishness ».

Martin distingue ethnicité et nationalité, le drapeau et l'ethnicité ne lui apparaissent donc pas remettre en cause son « *Irishness* ». Mais tous ne compartimentent pas de manière identique.

Une volonté – qui n'est peut être pas explicitement exprimée – de chercher à définir ou redéfinir une identité traveller transparaît dans ces débats. Depuis au moins les années 1960, la communauté a connues de nombreux bouleversements. Ceux-ci sont des conséquences des transformations qu'a connu l'ensemble du pays autant politiquement ou économiquement que socialement. Ils sont évidemment aussi liés aux mesures politiques qui ont affecté les Travellers et en première ligne celles restreignant les déplacements, l'habitat et leur économie. Ces mesures ont eu un impact sur la structure sociale, politique, économique et organisationnelle de la société traveller. De nombreux travellers aujourd'hui considèrent qu'il y a une perte de cohésion, d'entre-aide et de soutien mutuel dans la communauté. Ces conflits, mais également les *Travellers Prides*, apparaissent alors comme un symptôme de ce sentiment. Les Travellers semblent ressentir le besoin de recréer une cohérence et cohésion au sein de leur groupe, de se donner d'autres points d'attaches ou de les reformuler.

C – L'identité dans les Traveller Prides

L'affirmation de soi

Certes, ces débats ont l'air de dévoiler une crise, une rupture dans la société traveller. Mais ils témoignent aussi à quel point les Travellers sont capables de s'adapter et de transformer des éléments extérieurs en des termes qui leur sont propres. Williams (1993a) considère que la solidarité entre Manouches les fait membres du groupe, offre la garantie de l'incorruptibilité. Chez les Roms Hongrois (Stewart, 1997) conserver la qualité des relations entre eux et la langue est une réponse à l'hostilité perçue de la société environnante. La faible visibilité de ces conflits en dehors de la communauté montre que les Travellers parviennent bel et bien à protéger l'intégrité du groupe vis-à-vis de la société environnante. Par ailleurs, on remarque que ces controverses sont essentiellement relatives au rapport avec la société qui les

entoure. Les problèmes et discordes, c'est entre eux que les Travellers les règlent. Il n'y a que ceux qui sont liés aux Settleds qui nous apparaissent.

Les *Traveller Prides* ont une fonction déclarative et assertive, c'est une démonstration. Pour mieux le comprendre, il faut s'intéresser au public et aux participants et revoir un peu « qui est qui ». Jusqu'à présent, on a décrit les organisateurs et bénévoles de ces événements comme des acteurs et militants, et les autres, Travellers ou non-Travellers, comme un public. Mais les Travellers engagés dans les organisations ne sont pas forcément des militants. Beaucoup y travaillent ou s'y rendent tout simplement parce que les autres options sont limitées et difficilement envisageables. En démontre la réaction d'un groupe de jeunes employés d'une association. Quand je leur demande pourquoi ils travaillent dans cette organisation l'un d'entre eux sourit et se redresse : « *Because we wanted to fight for the Traveller cause* ». Il balaye des yeux les autres autour de la table. Ils se mettent tous à rire doucement, têtes baissées, cyniques, puis me regardent en souriant et me disent qu'ils ne trouvent pas de travail ailleurs. En revanche, on a peu évoqué les membres de ces organisations qui ne sont pas Travellers. Il est plus aisé de qualifier de militants ces derniers dans le sens où leur engagement auprès des Travellers est en général un choix idéologique. Ils sont souvent dans une démarche plus universelle de défense des droits de l'homme dont celle des Travellers est une composante. On remarque par ailleurs que ces militants ont souvent grandi auprès de Travellers – à l'instar de David qui travaille à ITTV et *Travellers' Voice* – ou bien sont d'origine étrangère⁹⁹ - beaucoup de ceux rencontrés étaient Espagnols, Indiens ou Français.

Dans ces événements, il apparaît alors que le seul véritable public est le non-Traveller qui est passé là par hasard ou par curiosité à l'instar de ceux présents au *Cobblestone* ou à la *Traveller Pride* de GTM dans une bibliothèque communale. Le public, c'est également le badaud, celui qui n'assiste pas à l'événement mais qui passe dans la rue et voit ces gens fumer une bière à la main qui discutent et que l'on entend rire et chanter à l'intérieur. Les *Traveller Prides* opèrent donc un premier renversement en mettant en place et en scène un espace de socialisation et de communication qui est avant tout Traveller : ce sont les non-Travellers qui sont exclus des communications, qui deviennent les « acteurs symboliques » situés en dehors des échanges (Athabe, 1996). Les *Travellers Prides* sont donc davantage une démonstration qu'un dialogue. Les Travellers montrent leur résilience, qu'ils sont toujours là et qu'ils entendent bien y rester. L'image d'eux qu'ils veulent donner à voir est celle d'un groupe fort

⁹⁹ Quand j'en parlais à une jeune stagiaire espagnole au TVG de Cork, elle soupirait que ce constat en « dit long » sur la relation des Irlandais non-Travellers et des Travellers.

et résistant, et muni aujourd'hui d'une force politique, bien que la réalité quotidienne soit souvent différente.

Dans un contexte très différent, celui des Valaques des Balkans, Gossiaux parle d'ethnicisme : « Par *ethnicisme* j'entends la valorisation (philosophique, idéologique...) de l'identité ethnique, la représentation (plus ou moins théorisée) de l'ethnie comme source de valeurs et principe d'action » (1996: 191). L'auteur explique que les Valaques ont une grande faculté d'intégration qui « passe aussi par une adhésion volontariste aux valeurs de cette société, y compris dans leur composante nationaliste » (1996: 193). Depuis l'éclatement de la Yougoslavie, on observe un « renversement stratégique » dans lequel sont organisées des manifestations identitaires aux niveaux institutionnels, organisationnels et personnels. On a là le second renversement que les Travellers opèrent. De celui-ci découle le troisième renversement qui a été évoqué en Partie deux : la « reprise d'une parole confisquée » (Cossée, 2010). Ce sont les Travellers qui parlent et se décrivent. C'est là aussi la fonction des figures travellers connues et de la valorisation de l'expérience – passant par le récit personnel. Dans son analyse de *Kosovo, mon amour*, Wilhem parle du même phénomène et écrit que : « La recherche d'une identité homogène romani est remplacée par le fait de pouvoir enfin parler pour soi-même et de s'exprimer comme sujet » (2010: 99). Pour l'auteur, hétérogénéité et fluidité des identités sont importantes en particulier dans la construction identitaire. Il ajoute : « Cette négociation des différences implique une émancipation à cause ou grâce à l'hétérogénéité des identités, justement pour trouver une voix personnelle qui n'est ni fermée, ni homogène, ni stable » (2010: 103).

Dans les sociétés modernes, selon Gellner (1983), les sous-communautés ne peuvent se reproduire elles-mêmes. La société a besoin d'une communication à peu près précise et explicite qui soit employée de manière pénétrante et importante. C'est une société exo-éducative et donc exo-sociale. L'individu doit sortir de son groupe local car celui-ci n'a pas les ressources pour se reproduire. Si un citoyen veut être entier et moral, il doit intégrer le système éducatif centralisé. En conséquence, l'éducation d'un individu est un investissement, elle lui confère une identité. L'exo-socialisation lie ainsi l'état et la culture et, pour Gellner, c'est ça qui fait le nationalisme. Dans le cas des Travellers, on peut situer au moins deux aires d'exo-éducation et exo-socialisation. La première est traveller, elle est faite des centres et associations. La seconde est non-traveller, ce sont les écoles, universités et centres de formation par exemple.

Les Travellers s'inscrivent dans la nation, certes, ils s'inscrivent en fait dans une multitude d'univers sociaux intérieurs ou extérieurs à la communauté, physiques ou virtuels.

La focale qui a été donnée aux *Traveller Prides* et aux organisations est d'abord liée aux contraintes du terrain, c'est l'univers auquel il m'était possible d'avoir accès. Elle est bien entendu aussi liée au sujet mais également parce que les organisations jouent un rôle important auprès des Travellers aujourd'hui et tiennent ce rôle d'exo-socialisation. Elles existent depuis suffisamment longtemps maintenant pour que toute une génération de Travellers ait grandi avec et au cœur de ces structures : « *I used to come here when I was little. So TVG has always been in my life* » me disait une jeune fille qui me faisait visiter les locaux de l'association. Cette pluralité des espaces sociaux n'est pas spécifique aux Travellers : « l'inscription des acteurs sociaux dans de multiples mondes et sous-mondes sociaux qui peuvent, à l'occasion, entrer en conflit, est une des caractéristiques fondamentales de la vie sociale contemporaine » (Fillieule, 2001: 207). Cette multiplicité, qui va d'ailleurs croissante, donne aussi l'impression – du moins aux yeux des Travellers plus âgés – d'une jeunesse traveller en perte de repères.

Thomas McCann considère qu'il existe une « connexion émotionnelle » à l'identité qu'on ne peut comprendre que lorsque l'on est connecté à son identité et héritage culturel. Comprendre l'autre est un exercice intellectuel mais qui reste distinct d'une compréhension sensible. Pour lui, les pratiques culturelles des Travellers changent et ont changé, mais l'identité reste forte. Il pense que c'est cette connexion aux pratiques culturelles et au sentiment d'appartenance qui fait aujourd'hui défaut aux jeunes travellers. Il le lie en partie à la vie en maison et à un éloignement de la communauté - qu'il associe en particulier aux restrictions légales sur les déplacements.

Le sentiment d'appartenance identitaire, aussi mouvant et contextuel soit-il, est notamment lié au fait de se reconnaître et d'être reconnu comme membre du groupe autant par ses pairs que par ceux qui n'en font pas partie. Les jeunes travellers n'ont pas toujours connu la *roadlife*, ni la vie en *trailer*, de plus en plus sont de « familles mixtes », etc. En découle parfois une impression d'entre-deux, de n'être complètement reconnu ni comme l'un ni comme l'autre, ni par les uns ni par les autres. Les *Traveller Prides*, c'est aussi essayer de conserver et reformuler ces repères.

Au travers des *Travellers Prides* et des discours des organisations, on a parfois l'impression d'une identité qui s'articulerait autour de « la lutte », du *Traveller Struggle*. Comme si celle-ci avait pris toute la place et finissait par les définir. Avec certains militants, on en vient parfois à se demander ce qu'ils pourraient bien faire s'ils n'avaient plus de cause à défendre. Pour Martin Collins, être militant n'est pas vraiment un travail : « *it's not an eight to five job* ». Même s'il pense quitter *Pavee Point* dans les prochaines années il sait qu'il ne

restera jamais complètement en retrait. Cette impression est aussi amenée quand la discrimination est décrite comme un élément de la culture traveller. Et effectivement elle l'est. Mais s'il est possible de qualifier cet aspect de « trait culturel », Williams (2011; 1996) rappelle que « la culture ne se réduit pas aux traits culturels » et que « l'identité d'un groupe de ne se réduit pas à sa culture ».

Selon Griffin (2002b), les Irish Travellers en Angleterre disent ne pas vouloir de séparation avec les non-Travellers alors même qu'ils sont nombreux à la valoriser. Griffin précise que cette valorisation est soumise à condition de pouvoir franchir la frontière en leurs propres termes. Et c'est là le point qui importe le plus. Si la discrimination fait partie des traits retenus par les Travellers pour définir leur culture, c'est aussi parce qu'elle les assigne à un groupe, elle établit une différence : « La rhétorique de la différence est un prérequis minimum pour la construction identitaire » (Garcia, 1996: 48). Pour dire qui l'on est, on commence généralement par dire qui l'on n'est pas. Les contextes pluriels participent à faire prendre conscience de sa propre identité (O'Connell, 1994). Et les Travellers sont toujours immergés dans la pluralité : « La mise en évidence du processus de constitution des traits culturels renvoie au caractère fondamental de la présence tsigane : nous ne les rencontrons qu'immergés au sein d'une société – et c'est dans le contact avec l'Autre qu'ils deviennent « Tsiganes ». » (Williams, 2011: 18).

Les Roms de Hongrie (Stewart, 1997) ou les English Gypsies (Okely, 1983) ne valorisent pas particulièrement d'attachement à une nation et ne s'estiment pas non plus faire partie d'un mouvement international. Alors pourquoi cette différence chez les Travellers qui revendiquent une adhésion à la nation – et ce, malgré le rejet ressenti ? Tout d'abord, être nomade ne signifie pas que l'on n'attache pas d'importance aux lieux et territoires. Les Travellers s'approprient des espaces qui peuvent être investis d'une valeur mémorielle, émotionnelle, familiale, etc. L'adhésion à la nation est d'autre part une convention du discours. Fillieule (2001) explique qu'en milieu militant le récit de vie permet de rendre compte des interprétations subjectives qui guident la conduite des individus – s'articulant entre décisions subjectives et contraintes objectives. Pour lui, la manière dont les motifs sont formulés est aussi le produit des « règles du jeu » actives dans le contexte où ils s'expriment. Lorsqu'un individu parle, il adapte son discours aux attentes de l'interlocuteur. Pour autant cette adhésion paraît aussi sincère. Il semble en fait que c'est la proximité à l'idée d'*Irishness* qui est valorisée, pas la proximité aux Irlandais. Ils font valoir un autre « être Irlandais » qui serait un « être Traveller ». Pour reprendre une idée de Williams (1996), oui les Travellers sont des voleurs. Oui, comme les « Tsiganes », les Travellers « détachent et attachent »,

« décontextualisent et recontextualisent ». Mais dans le cas des Travellers, ceux à qui ils ont pu « emprunter » étaient assez limités jusque récemment encore. Pour le dire laconiquement : c'est avec de l'Irlandais qu'ils font du Traveller.

Perspectives et propositions

On peut supposer que l'environnement historique, autant irlandais que traveller, explique aussi ce phénomène. L'Irlande est restée relativement en retrait de la Seconde Guerre Mondiale et les Travellers n'ont pas connu l'expérience de l'Holocauste. On observe également aujourd'hui en Irlande un travail de « réparation » mémoriel et historique. Le pays se confronte aux pages de l'histoire auxquelles il est (de plus en plus) difficile d'attribuer la cause à une puissance hégémonique extérieure. On le voit par exemple avec les demandes de reconnaissance et réparations des injustices et sévices subis dans les *magdalenes laundries* et les *industrial schools*. Par ailleurs, le pays a entrepris ces dernières années plusieurs « réformes de société » avec le *Equality Marriage* en 2015, ou avec le *Protection of Life Pregnancy Act* de 2013¹⁰⁰. Les revendications travellers se trouvent donc imbriquées dans un ensemble de revendications de toute autre nature auprès du gouvernement et envers lesquelles il se montre pareillement réticent. Ces dernières années, la récession et la politique d'austérité mise en place en Irlande ont été d'autant plus difficiles que les Irlandais ont eu l'impression de faire « plus d'efforts » que certains pays en Europe. Les inégalités se creusent. Dans ces circonstances, il faut parvenir au maintien d'un équilibre entre profiter de cette période de « remise à plat » pour demander de nouveaux acquis ; et ne pas exacerber une ambiance de crise économique, politique et sociale dont les conséquences pourraient être très négatives, d'autant plus pour un groupe se définissant comme ethniquement distinct.

Dans les luttes, dans les organisations ou sur les sites (mais là de façon non-voulue), Travellers et autres « Tsiganes » se retrouvent mélangés. *Pavee Point* est d'ailleurs un « *Travellers and Roma centre* ». Lorsque des auteurs parlent des médias, organisations et revendications des « Tsiganes » en Europe – et que l'on constate aussi en contexte Valaque – ils décrivent systématiquement une volonté d'une transnationalisation d'une identité et d'un mouvement. Si les Travellers reconnaissent des affinités avec d'autres groupes appartenant à « l'univers nomade »¹⁰¹, ils ne peuvent ni ne veulent prétendre à cette transnationalité. On a

¹⁰⁰ L'avortement est désormais autorisé sous conditions dans les cas où la grossesse pourrait mettre la vie de la mère en danger

¹⁰¹ Williams (1993a) explique qu'une solidarité se tisse entre les groupes sur les sites mais que cette solidarité est davantage liée à la place qu'ils occupent dans la société qu'en référence à des valeurs et savoirs et communs.

par ailleurs mentionné que la résidence en Irlande était un prérequis pour pouvoir voter pour ou contre un drapeau traveller. Leurs revendications paraissent donc bel et bien nationales, même si leur inscription internationale est notable et marquée notamment par une démarche en termes de droits de l'homme.

On observe en fait une volonté de pouvoir s'auto-définir mais aussi de se gérer tout en restant partie intégrante de la nation, comme s'ils demandaient une « région sans territoire ». C'est-à-dire qu'ils semblent accepter de « revêtir l'habit » d'une structure organisationnelle et politique d'une région qui serait non pas définie par un territoire délimité, mais par un groupe d'individus s'identifiant et se reconnaissant mutuellement d'une même appartenance. Une sorte de « trans-région » ou « ethno-région ». Certaines allusions au statut des *Gaeltacht* à celui de minorités ethniques dans d'autres pays mais aussi l'idée d'une représentation à la *House of Oireachtas* apportent des perspectives possibles. Celle qui est proposée ici n'est pas formulée telle quelle par les Travellers, c'est une hypothèse fondée sur les remarques précitées.

On constate que le système de gouvernance irlandais accorde à certaines entités spécifiques une représentation politique et une certaine autonomie de gestion. Les *Gaeltacht* bénéficient d'un statut quelque peu à part pour des raisons idéologiques, nationalistes et historiques qui ont déjà été évoquées. Elles ont été officialisées en 1926 et ont toujours depuis bénéficié d'un ministère qui leur était rattaché. Aujourd'hui, elles sont incluses dans le département ministériel des *Arts, Heritage and the Gaeltacht*. Avec le premier *Gaeltacht Act* de 1979 a été crée le *Údarás na Gaeltachta* (l'Autorité de la *Gaeltacht*), un comité composé de douze personnes dont sept sont choisies par le ministre et cinq sont élus par les *County Councils* qui ont au moins une *Gaeltacht* dans leur juridiction. Les fonctions principales du comité sont de participer et de s'assurer au développement économique, culturel et social des régions gaélistes. Le but étant le maintien de l'irlandais comme une langue vivante et l'amélioration de la qualité de vie¹⁰² dans ces localités – et notamment sur les îles. Notons que la dernière révision du statut des *Gaeltacht* apporte une modification importante. Le *Gaeltacht Act 2012* établit en effet que la désignation de *Gaeltacht* sera désormais fondée sur le critère linguistique et non plus géographique.

Les Travellers disposent donc de modèles où un système de représentation des minorités ainsi qu'une forme d'autonomie est possible : Amérindiens ou Māoris par exemple. Mais ils en ont également la démonstration chez eux. Par ailleurs, la structure associative

¹⁰² Le développement rapide de l'économie et de l'industrie en Irlande, en particulier durant le *Celtic Tiger*, n'a pas vraiment bénéficié ces zones et populations, rurales et enclavées.

traveller, centralisée à Dublin mais rayonnante dans le pays semble s'adapter à un tel système représentatif. Malgré une remise en cause de leur légitimité et représentativité, les associations restent bon gré mal gré un point d'articulation et de dialogue entre les Travellers et les administrations et le gouvernement. Elles sont un intermédiaire. Les actions et programmes de ces organisations montrent aussi la volonté – qui ne signifie pas réussite totale ou partielle - de maintenir l'entraide et la cohésion dans le groupe. Elles apparaissent comme une extension institutionnelle d'un mode d'interaction et d'une structure sociale pré-existante. À la limite, on pourrait considérer que cette « ethno-région » existe déjà.

Dans les *Traveller Prides*, on voit à quel point les particularités du groupe deviennent des symboles, des ferments d'un certain *sense of identity* (O'Connell, 1994). Phénomène récent, les *Travellers Prides* sont autant la manifestation d'une société traveller en quête de représentation et en transformation permanente, que celle d'une société irlandaise qui s'ouvre de plus en plus à sa diversité et ses contradictions. On a donc l'impression d'un chevauchement entre un ethnicisme et un nationalisme. Pour Martin Collins d'ailleurs, les Travellers valorisent leur *Irishness* et *Travellerness*, les seules différences se situeraient dans l'importance qui peut être donnée à l'une ou à l'autre. Ces contextes et circonstances nous poussent donc à interroger ce que représentent réellement les *Travellers Prides* et ce qu'elles portent potentiellement en elles. C'est ce vers quoi nous allons nous tourner pour le dernier chapitre.